



Septembre 2021 :

Ouverture d'une "MAM" à Champagny en Vanoise

*** * ***

A toutes les assistantes maternelles agréées par la PMI et intéressées par ce projet,

La Communauté de Commune Val Vanoise (CCVV) a acté de la fermeture de la micro-crèche « Les Croès » de Champagny En Vanoise à la date du 20/08/2021. Malgré cette fermeture, le Conseil Municipal souhaite, dans l'intérêt des habitants du village et ses alentours, maintenir une structure d'accueil. L'idée n'est pas de rouvrir une crèche alors qu'une nouvelle structure est créée à Bozel, mais plutôt de proposer un accueil réduit et personnalisé pour les enfants de 0 à 3 ans permettant, éveil, sorties, activités, temps calmes, etc. Cet accueil se fera en **Maison d'Assistants Maternelles**.

La MAM s'organisera de la manière suivante :

- L'**ouverture** est prévue pour la rentrée de Septembre 2021 à la suite de la fermeture de la micro-crèche.
- Le **local** sera mis à disposition par la Mairie. Il est aux normes pour l'accueil d'enfants de bas âges. La PMI donnera son ultime aval fin Août 2021 lors de la visite des locaux.
- Du **matériel** de puériculture (entrée, repas, sommeil, change) sera mis à disposition de la Mairie par la CCVV.
- Le **loyer** sera dans un premier temps gratuit. Une fois la structure bien installée, la Mairie sera dans l'obligation légale de faire payer un loyer, qui sera le plus réduit possible afin de favoriser le maintien de la structure.

Pourquoi ce courrier vous est-il adressé ?

La commune de Champagny En Vanoise fait le choix d'une large diffusion de l'information aux professionnelles de la petite enfance de la vallée afin de recenser les assistantes maternelles agréées, désireuses de s'investir sur cette création de structure. Cette communication est donc faite entre autres par le biais de du RAM de Bozel.

En résumé pour créer une MAM dans de bonnes conditions :

Les **professionnelles intéressées sont invitées à nous contacter avant le 30 Avril.**

Cette date butoir est justifiée par plusieurs raisons, notamment par le fait que la création et la pérennisation d'une MAM repose sur son **projet pédagogique**. Il est donc indispensable que les professionnelles investies sur la MAM prennent le temps d'élaborer leur projet en lien avec la PMI, dans leur intérêt professionnel et dans l'intérêt des familles et des enfants.

Il sera également obligatoire que chaque professionnelle concernée par le projet, participe à une session d'information sur la "création de projet MAM" organisé à Chambéry par le Département.

Ce projet nécessite de recenser les professionnelles de la petite enfance motivées par cette idée en travaillant avec la PMI (Protection Maternelle Infantile / Département de la Savoie) et les familles concernées

Si vous êtes motivés par la création de cette nouvelle structure d'accueil pour la rentrée de Septembre 2021, contactez la Mairie avant le 30 Avril 2021.

Contact Mairie : 04.79.55.03.80 ou contact@mairie-champagny.fr

- ★ Entrée de la MAM avec casiers et porte-manteaux



- ★ Vue d'ensemble sur la salle de jeux et d'éveil + coin repas



★ Salle de jeux et d'éveil



★ Sanitaire, salle de change, machine à laver



★ Coin cuisine et bureau



★ Salle de repos enfants



★ Salle de repos bébés



★ Terrasse



★ Vue d'ensemble du bâtiment communal avec accès PMR.



